

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACSV SE TROUVE EN LIGNE SUR LE SITE [WWW.ACSVVINONSURVERDON.FR](http://WWW.ACSVVINONSURVERDON.FR) ET DISPONIBLE AU BUREAU DE L'ASSOCIATION.

AINSI QUE LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE L'AÉRODROME ET DU GYMNASSE.

### POUR RAPPEL :

#### RÈGLEMENT POUR LES SALLES DU GYMNASSE ET DE LA SALLE OMNISPORT

L'entrée des salles du gymnase se fait uniquement par les vestiaires réservés aux pratiquants pour se changer.

Le port de chaussures propres et adaptées à l'activité en salle est obligatoire (sous peine d'exclusion) (chaussures "no marking")

Les utilisateurs doivent également s'assurer de laisser les vestiaires et les douches dans un état de propreté irréprochable après leur passage.

#### RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les règles de sécurité données par les moniteurs doivent être respectées. Le moniteur se garde le droit d'exclure un participant en cas de non respect des consignes, ou d'un comportement inadapté et dangereux.

#### UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements mis à disposition doivent être utilisés de manière appropriée et rangés après utilisation. Tout dommage causé par une mauvaise utilisation sera à la charge du pratiquant responsable.

#### RESPECT DES HORAIRES

Les horaires d'ouverture et de fermeture des installations doivent être scrupuleusement respectés. Tout retard ou départ anticipé doit être signalé au moniteur ou à la personne responsable. Les parents ou accompagnants des enfants de plus de 6 ans ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase. Ils doivent s'assurer de la présence du moniteur avant de laisser leur enfant.

#### COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Un comportement respectueux et courtois est attendu de tous les membres. Toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence verbale ou physique est strictement interdite et entraînera des sanctions immédiates.

#### PROTECTION DES BIENS PERSONNELS

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des membres et visiteurs. Il est conseillé de ne pas apporter de biens de valeur lors des séances.

#### ACCÈS AUX INSTALLATIONS

L'accès aux installations est réservé aux membres à jour de leur cotisation et aux invités autorisés. Toute personne non autorisée se verra refuser l'entrée.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION ET DE VOTRE COOPÉRATION POUR ASSURER UN ENVIRONNEMENT SAIN, SÉCURISÉ ET AGRÉABLE POUR TOUS.

Fait à Vinon sur Verdon le \_\_\_\_\_

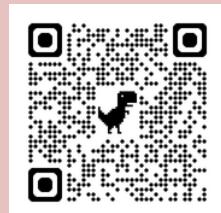
Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

déclare avoir lu et accepté le règlement

Signature \_\_\_\_\_



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2025 - 2026



facebook

SECTION : \_\_\_\_\_

Ouverture bureau

Mardi – Mercredi – Jeudi : 8h-12h // 14h-18h

acsv.83560@gmail.com

Mairie – 66 av de la libération – Vinon sur Verdon

06 12 61 20 35 // 04 92 78 81 68

[acsvvinonsurverdon.fr](http://acsvvinonsurverdon.fr)

Site internet





## ADHÉSION

- Adulte Vinon : 12 €*
- Enfant Vinon : 8 €*
- Adulte extérieur : 20 €*
- Enfant extérieur : 15 €*

## COTISATION

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Email

Adresse

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATIF

Mode de règlement

Espèces :

Reçu n° :

Carte bleue :

ANCV :

Chèques vacances :

Chèques :

Nombre :

Banque :

Adhésion payée :

Numéro adhérent :

Chèque n° :

montant :

Dépôt le :

## AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e )  
M/Mme

Représentant légal de l'enfant

Autorise       N'autorise pas

L'Association Culturelle Sportive Vinonnaise à prendre toutes les mesures en cas d'accident et autorise l'établissement hospitalier à pratiquer les soins nécessaires.

## DROIT À L'IMAGE

Chaque adhérent est susceptible de se faire prendre en photo lors de manifestations, ces supports peuvent être diffusés dans le domaine public ; aucun droit, aucune redevance n'est exigible de la part de l'association du fait de ces images.

Autorise       N'autorise pas